



C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou

Débat d'orientations budgétaires 2026

Cadre réglementaire

Conformément au Code général des collectivités territoriales, dans les C.C.A.S. des communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de dix semaines au maximum précédant l'examen de celui-ci en conseil d'administration et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat est obligatoire mais ne revêt aucun caractère décisionnel. Cette étape permet d'éclairer la construction du budget et d'instaurer une discussion sur les priorités et l'évolution financière du C.C.A.S.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Contexte réglementaire

L'article du CGCT L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 107) portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des administrateurs du C.C.A.S. Aussi, le Débat d'orientations budgétaires (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) comportant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Plus récemment, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du R.O.B. : transmission au Préfet, à l'E.P.C.I. de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil d'administration.

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Contexte national et communal 2026.....	2
3. La situation financière du C.C.A.S. en 2025.....	2
4. Le bilan social 2025	4
5. Bilan du C.C.A.S. en 2025.....	5
6. Orientations budgétaires du C.C.A.S. pour 2026.....	6

1. Introduction

Le Centre communal d'Action sociale (C.C.A.S.), établissement public disposant d'une gestion autonome, constitue l'outil essentiel de la mise en œuvre de la politique sociale municipale. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il met en place des actions solidaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Son budget intègre une subvention communale d'équilibre.

2. Contexte national et communal 2026

A la suite l'analyse des besoins sociaux présentée en juin 2023, les élus ont fait le choix d'accentuer leurs actions prioritaires sur plusieurs thématiques liées aux enjeux sociaux : précarité, mobilité, logement, politique familiale, aménagement du cadre de vie et politique pour les personnes âgées. Validé fin 2024, le projet social du C.C.A.S. pour la ville de Beaufort-en-Anjou a permis en 2025 de mettre en place plusieurs actions, en partenariat avec les acteurs du territoire en charge de l'action sociale. Le budget 2026 est présenté dans un contexte budgétaire national incertain qui peut avoir des incidences sur le budget communal.

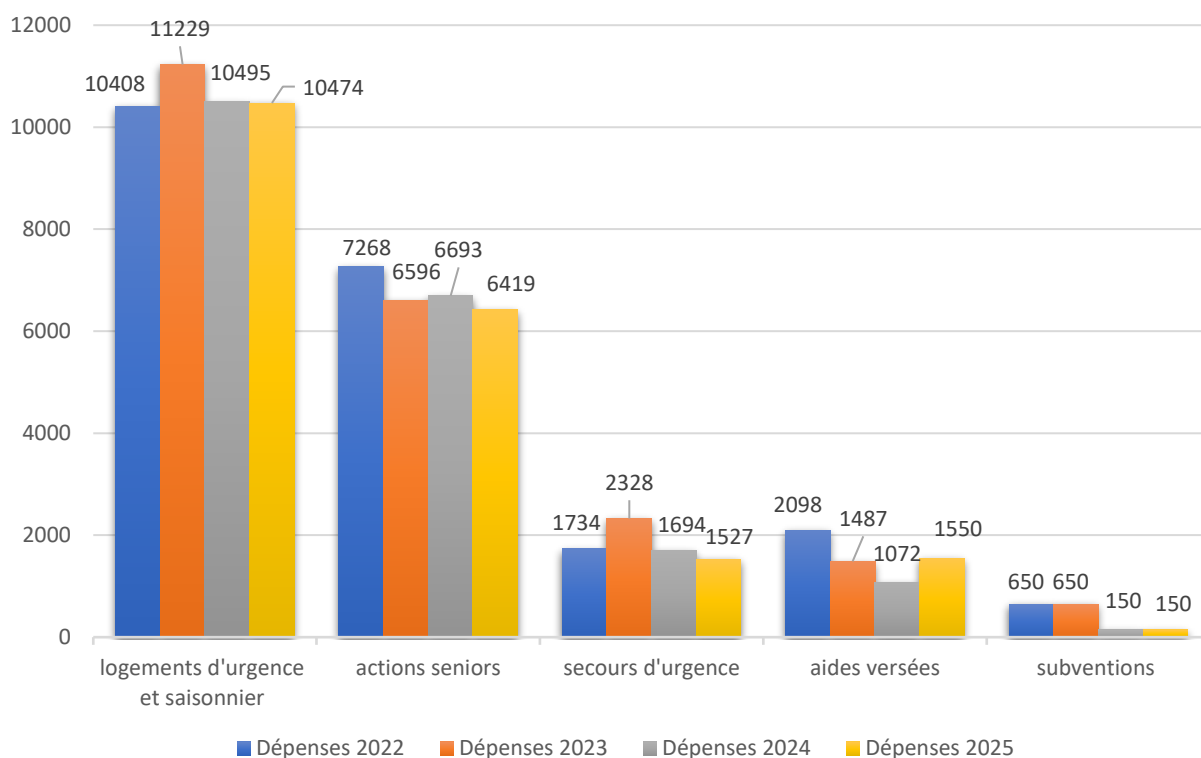
3. La situation financière du C.C.A.S. en 2025

Les comptes 2025 de la section de fonctionnement du C.C.A.S. sont équilibrés (excédent 1 286 €), avec pour principale recette la subvention de la commune de 55 000 €, qui comprend les frais de personnel pour 37 550 €. Ce montant inclut le brut chargé de l'agent communal mis à disposition, le CNAS, l'assurance statutaire et la médecine de prévention. Les graphiques de la page suivante indiquent la répartition des principales dépenses et recettes de 2021 à 2025. A noter : les demandes d'aides et les aides de secours d'urgence sont relativement stables depuis quelques années.

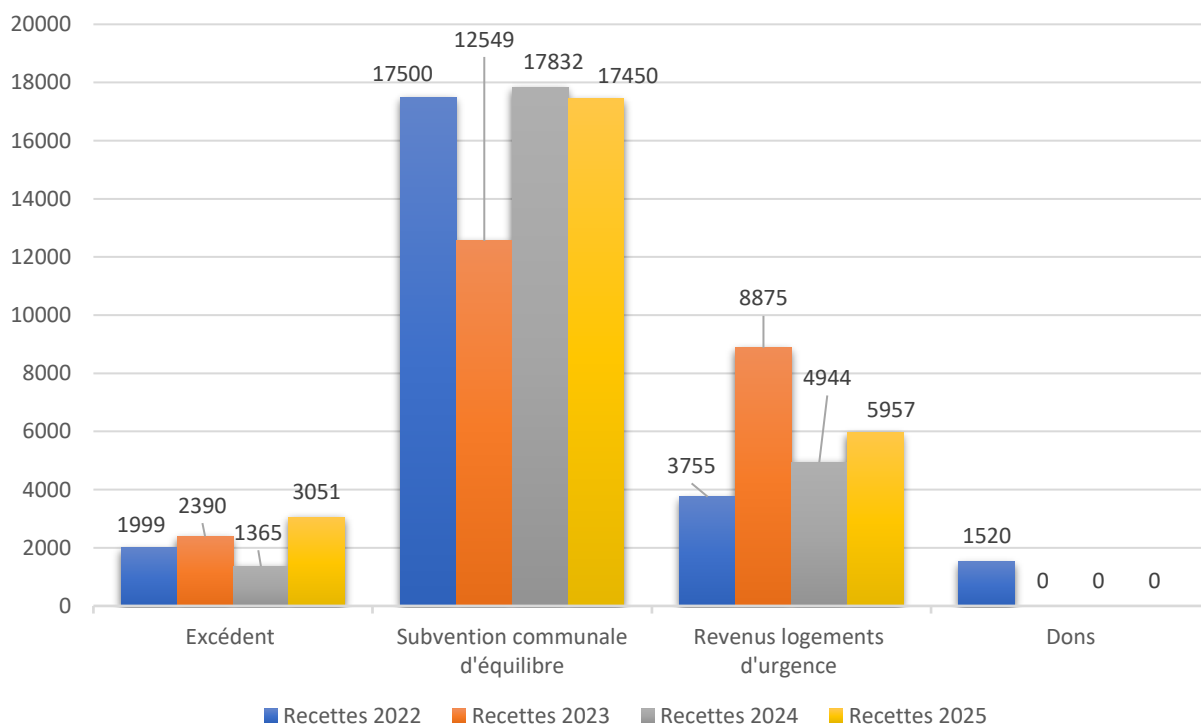
Les deux logements, l'un de secours d'urgence situé 9 rue de la Gare et l'autre un logement saisonnier de la résidence Anne de Melun, gérés par le C.C.A.S., connaissent des recettes qui fluctuent selon les années, en raison du caractère social et aléatoire de ces deux logements. En moyenne, le C.C.A.S. consacre environ 5 000 € chaque année pour pouvoir loger des habitants en cas d'urgence (violences, incendies ou péril). En 2025, les recettes ont été plus importantes (5 957 €, pour 4 944 € en 2024).

En ce qui concerne les « aînés », le choix d'un « goûter festif » depuis 2022 plutôt qu'un repas, avec un spectacle, a permis une baisse significative des dépenses. Pour ceux qui n'ont pu participer et selon les critères d'âge, un bon d'achat à valoir dans les commerces de la ville leur a été remis en fin d'année. En fonction de la démographie et une hausse de la population « seniors », cette dépense subit une hausse depuis quelques années, qui devrait s'accroître. Ce bon d'achat constitue une aide à la consommation pour les personnes âgées qui en font la demande.

Evolution des dépenses du C.C.A.S. de 2022 à 2025 (en euros)



Evolution des recettes du C.C.A.S. de 2022 à 2025 (en euros)



La subvention communale d'équilibre est de 17 450 € pour l'année 2025, à laquelle il faut ajouter une subvention pour les charges de personnel qui s'élève à 37 750 €.

4. Le bilan social 2025

Budget de fonctionnement 2025 :

Prévu : 64 741,58 € (dépenses et recettes)

Réalisé :

- Dépenses : 60 351,57 €
- Recettes : 61 637,77 €

soit un excédent de 1 286,20 € pour l'année 2025

Demandes d'aide facultative : 58 bénéficiaires (61 en 2024)

Secours d'urgence (50 bénéficiaires) : 1 677,24 €

- Produits de première nécessité (39 alimentaires et hygiène) 1 363,85 €
- Carburant (13) 313,39 €

Aides financières (8 bénéficiaires) : 1 550 €

- Eau (1) 200,00 €
- Electricité (3) 600,00 €
- Ordures ménagères (1) 150,00 €
- Accueil de loisirs (1) 200,00 €
- Voyage scolaire (1) 200,00 €
- Loyer (1) 200,00 €

Demandes d'aide sociale légale : 20 dossiers instruits

- Dossiers de demande d'aide sociale hébergement personne âgée..... 8
- Dossiers de demande d'aide sociale hébergement personne handicapée..... 0
- Dossiers de demande d'aide sociale services ménagers..... 1
- Dossiers d'obligation alimentaire 11

Animation pour les Aînés : 7 151,66 €

- Festi'âges : 220 personnes inscrites 3 818,07 €
- Chèques cadeaux de fin d'année 3 333,59 €
 - (année 2024 facturés en 2025) : 3 150 €
 - Prévu 3 520 € pour 125 personnes seules et 46 couples
 - 37 chèques non utilisés ou non facturés
 - Coût d'impression des chèques : 183,59 €

Logements d'urgence et saisonnier, reste à charge pour le CCAS - 4 478,19 €

Dépenses	10 435,96 €
• Loyer Meldomys	6143,64 €
• Charges locatives Meldomys	3137,24 €
• Ordures ménagères	189,26 €
• Eau et assainissement	370,35 €
• Electricité	508,48 €
• Assurances	86,99 €

Recettes 5 957,77 €

Subventions aux associations (Secours catholique)	150,00 €
Charges de personnel affecté à la collectivité de rattachement	37 550,00 €
Subvention communale d'équilibre 2025 :	55 000,00 €

La domiciliation au C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou :

- 19 élections de domicile délivrées en cours de validité au 31 décembre 2025, dont 17 renouvellements et 2 premières demandes, pour un total de 40 personnes.
- 5 radiations, soit 13 personnes.

5. Bilan du C.C.A.S. en 2025

Le C.C.A.S. participe aux différentes actions mises en place sur la commune et dans le cadre de l'Entente-Vallée, avec le Centre d'animation Toile de Graines et les partenaires sociaux du territoire.

Accueil social et accès aux droits et aux services

France service et le transport solidaire, organisés par le Centre d'animation Toile de Graines sur le territoire de l'Entente-Vallée, se sont particulièrement développé en 2025, permettant plus de mobilités et un accompagnement individuel des habitants dans leurs démarches en numérique. Une conseillère numérique accompagne également les personnes sur leurs outils et applications numériques.

Une collaboratrice municipale, mise à disposition et responsable du C.C.A.S., assure deux fois par semaine une permanence à l'Espace social, auprès de partenaires comme la CAF, le CLIC, la MLS, le CIDFF, l'ADMR, l'association Etape, France Services, le Centre d'animation Toile de Graines. Cette permanence contribue à améliorer l'accueil des habitants en les orientant directement vers des partenaires ressources, ou d'approfondir l'accueil France Services par un accueil social.

Chaque demande de logement fait également l'objet d'un rendez-vous avec la vice-présidente du C.C.A.S. et la responsable du C.C.A.S.

Actions de prévention

La ville a organisé des temps de prévention et d'information sur les violences intra-familiales. Les agentes du pôle social et les partenaires de l'Espace social ont pu bénéficier d'un temps de formation par le CIDFF à ce sujet.

Partenariats

En juin 2025, le C.C.A.S. a renouvelé pour la 7^{ème} année consécutive son offre de mutuelle communale avec l'agence AXA de Beaufort-en-Anjou, à la suite du bilan présenté par la responsable de l'agence aux membres du C.C.A.S. pour l'année 2024.

Dans le cadre de la convention du C.C.A.S. avec le Conseil départemental, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2025 entre les travailleurs sociaux de la Maison des Solidarités (MDS), les élues et agents municipaux, afin de maintenir l'interconnaissance avec les professionnels et d'échanger sur plusieurs cas particuliers.

Accès aux logements sociaux et communaux

La ville maintient sa politique de logements sociaux, en lien avec les bailleurs, afin de proposer une offre diversifiée et accessible sur la commune. En février 2026, 60 nouveaux logements sociaux vont être mis en location, soit 14 pavillons de type 4 et 46 appartements du T2 au T5. Le bailleur Podeliha a la charge de cet ensemble.

La ville maintient également son offre locative dans le cadre de la mobilité à l'emploi, et des logements de secours pour les habitants.

6. Orientations budgétaires du C.C.A.S. pour 2026

L'Analyse des Besoins sociaux (A.B.S.) revêt un caractère obligatoire pour les C.C.A.S. en début de mandat, afin d'adapter l'aide de la commune et l'accompagnement social au plus proche des besoins identifiés dans la population. Cette analyse, réalisée à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs sociaux du territoire, doit permettre aux membres du C.C.A.S. de repérer des enjeux et de définir des orientations pour le reste du mandat. En parallèle La connaissance des attentes sociales des différents publics et des professionnels constitue une des missions du C.C.A.S.

L'année 2026 verra l'installation d'un nouveau C.C.A.S, compte-tenu du renouvellement du conseil municipal. Dans ce contexte, il convient de prévoir une nouvelle analyse des besoins sociaux sera réalisée, ou une actualisation de la dernière, afin de définir les nouveaux enjeux de territoire et les nouvelles orientations politiques pour ce nouveau mandat. En parallèle, l'année 2026 verra la continuité de la mise en place d'actions du projet social validé en 2024 (élections municipales anticipées en 2023).

Par ailleurs, dans ce projet social, de nombreuses actions font l'objet de partenariats et sont parfois menées par des institutions, des associations ou des partenaires financiers, ce qui ne nécessite pas de budget supplémentaire pour le C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou, dans un contexte budgétaire contraint, mais uniquement des mises à disposition de matériel et/ou du pilotage de projets. Il engage toutefois des réflexions en transversalités avec les différents services de la ville, pour une meilleure appréhension des besoins.

Aspects financiers : budget 2026

Charges de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Nature dépenses	Budget 2026	Chap.	Nature recettes	Budget 2026
011	Charges à caractère général	21 787,78	002	Excédent de fonctionnement reporté	4 337,78
012	Charges de personnel et assimilées	40 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes	1 200,00
65	Autres charges de gestion courante	5 650,00	74	Dotations et participations	59 600,00
67	Charges exceptionnelles (sur exercices antérieurs)	0,00	75	Autres produits de gestion courante	2 300,00
			77	Produits spécifiques	0,00
	Total charges de fonctionnement	67 437,78 €		Total recettes de fonctionnement	67 437,78 €

Charges d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Nature dépenses	Budget 2026	Chap.	Nature recettes	Budget 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 009,86
21	Immobilisations corporelles	800,00	16	Emprunts et dettes assimilées	500,00
27	Autres immobilisations financières	2 209,86	27	Autres immobilisations financières	2 000,00
	Total dépenses d'investissement	3 509,86		Total général recettes d'investissement	3 509,86

La subvention d'équilibre de la commune est stable, prévue à 59 600 €.

Evolution du service

Dans le cadre de l'évolution de l'organigramme, le service population de la ville (formalités administratives, élections, etc.), le CCAS et le service logement fusionnent au sein d'un seul et même service.

Un cadre de proximité, responsable du service, est également le responsable du CCAS, pour 20% de son temps et suivra les conseils d'administration. Il sera assisté par un agent pour 60% de son temps sur le CCAS, ce qui n'a pas d'impact financier sur le budget 2026 du CCAS.

L'objectif de cette évolution est de renforcer la continuité des 2 services, le binôme et d'améliorer l'information auprès des habitants. La directrice Social, solidarités continuera d'assurer le pilotage et la coordination du Pôle social.

Des orientations pour 2026 en fonction du projet du C.C.A.S. validé en 2024

A. Faciliter l'accompagnement des familles au quotidien, l'accès aux services et aux loisirs

Le C.C.A.S. a prévu une évaluation et une révision du règlement des aides facultatives, afin de le mettre en adéquation avec des constats ou des besoins formulés par les services (jeunesse par exemple). Cette réflexion s'inscrira dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Département.

En ce qui concerne le montant des aides facultatives ou d'urgence, le budget de 5 650 € (chapitre 65 des charges de fonctionnement) est maintenu, prenant en compte le non-recours des publics aux aides facultatives et la probable difficulté des habitants à se déplacer à Baugé-en-Anjou, afin de rencontrer un travailleur social.

Le C.C.A.S. travaille aussi en collaboration avec les travailleurs sociaux et le service de la ville gérant les séjours d'été pour les jeunes, afin de donner accès à davantage d'enfants dont les parents ont de bas revenus, tout en proposant une communication et un accompagnement plus adaptés.

Sur le plan de l'insertion, de l'aide à domicile et du secours ponctuel, la ville poursuit son soutien financier et logistique (locaux) aux associations dédiées, en complémentarité avec le C.C.A.S.

B. Anticiper avec les familles et les acteurs sociaux le vieillissement de la population et l'isolement

Le C.C.A.S. va participer en 2026 à l'organisation du Forum du « Bien vieillir » organisé par l'EHPAD de Beaufort-en-Anjou, qui rassemblera de nombreux acteurs du vieillissement du territoire. La ville est aussi partenaire du Centre d'animation Toile de Graines, qui met en place une offre importante de loisirs, temps de convivialité, découverte ou de prévention, à destination de la population de notre territoire et notamment des seniors.

Une réflexion avec l'ADMR et Toile de graines est prévue en 2026 afin d'organiser un groupe de bénévoles « visiteurs à domicile » vers les personnes âgées isolées.

Festivals et l'opération chèques cadeaux seront maintenus au deuxième semestre 2026, pour un budget similaire (7 100 €), puisque cette formule semble satisfaire les seniors. La Ville comptera fin 2026 de nouveaux logements sociaux adaptés en domotique au vieillissement.

C. Améliorer pour les habitants, locataires et propriétaires, l'adéquation de leur logement avec les contraintes actuelles.

En 2025, le C.C.A.S. a participé à une réflexion concernant l'accompagnement de propriétaires volontaires pour louer une ou plusieurs chambres, afin de répondre à une demande de travailleurs recherchant un besoin rapide de logement, souvent temporaire (apprentis par exemple). Ce travail de réflexion était mené par le service ingénierie du Département. Pour 2026, la Ville souhaite poursuivre la réflexion et organiser une base de données de volontaires, tout en s'interrogeant sur les moyens à engager si elle contractualise avec une association qui sécuriserait la relation propriétaire / locataire.

La mise en place de logements de secours dans le cadre de violences conjugales, ou de personnes sans domicile fixe, sera requestionnée sous l'angle d'un groupe de bénévoles volontaires, indispensables pour faire vivre ce projet.

Le choix de mettre à la disposition des habitants un logement de secours en cas d'urgence amène une incertitude budgétaire (déficit lorsque ce logement n'est pas loué) mais permet de répondre rapidement à des situations difficiles. De même, les logements destinés à des contrats courts facilitent l'insertion de jeunes salariés ou de personnes en mutation sur le territoire. Ces budgets sont légèrement augmentés (1 500 €) afin pouvoir remeubler certains logements : les charges prévues s'élèvent à 13 737 € et les recettes prévues à 3 500 €.

Enfin, la ville poursuit son partenariat avec les bailleurs sociaux, tant dans le suivi quotidien des locataires que dans des nouveaux projets sur la commune, intégrés dans des opérations immobilières. L'action du C.C.A.S. consiste à étudier chaque demande, à recevoir les habitants et à rencontrer régulièrement les bailleurs sociaux afin de veiller au bien-être des locataires et à l'entretien des locaux.